



**HAL**  
open science

## Archivage et comptabilité en Babylonie au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

Laetitia Graslin-Thomé

### ► To cite this version:

Laetitia Graslin-Thomé. Archivage et comptabilité en Babylonie au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.. Comptabilité(S) : Revue d'histoire des comptabilités, 2015, Comptables et comptabilités dans l'Antiquité, 6. hal-01491257

**HAL Id: hal-01491257**

**<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01491257>**

Submitted on 10 May 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Archivage et comptabilité en Babylonie au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

*Archiving and Accounting in Ancient Babylonia (6th century BC)*

*Usos de los archivos y contabilidad en Babilonia en el siglo VI a.C.*

Laetitia Graslin-Thomé

---



**Publisher**

IRHiS-UMR 8529

**Electronic version**

URL: <http://comptabilites.revues.org/1453>

ISSN: 1775-3554

**Electronic reference**

Laetitia Graslin-Thomé, « Archivage et comptabilité en Babylonie au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. », *Comptabilités* [Online], 6 | 2014, Online since 15 December 2014, connection on 02 October 2016. URL : <http://comptabilites.revues.org/1453>

---

This text was automatically generated on 2 octobre 2016.

Tous droits réservés

---

# Archivage et comptabilité en Babylonie au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

*Archiving and Accounting in Ancient Babylonia (6th century BC)*

*Uso de los archivos y contabilidad en Babilonia en el siglo VI a.C.*

Laetitia Graslin-Thomé

---

- 1 Sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, dans la plaine alluviale iraquienne appelée Mésopotamie dans l'Antiquité, s'est développée une civilisation ancienne<sup>1</sup> où la comptabilité apparaît tout à la fois extrêmement élaborée et, à certaines époques du moins, fort bien connue.

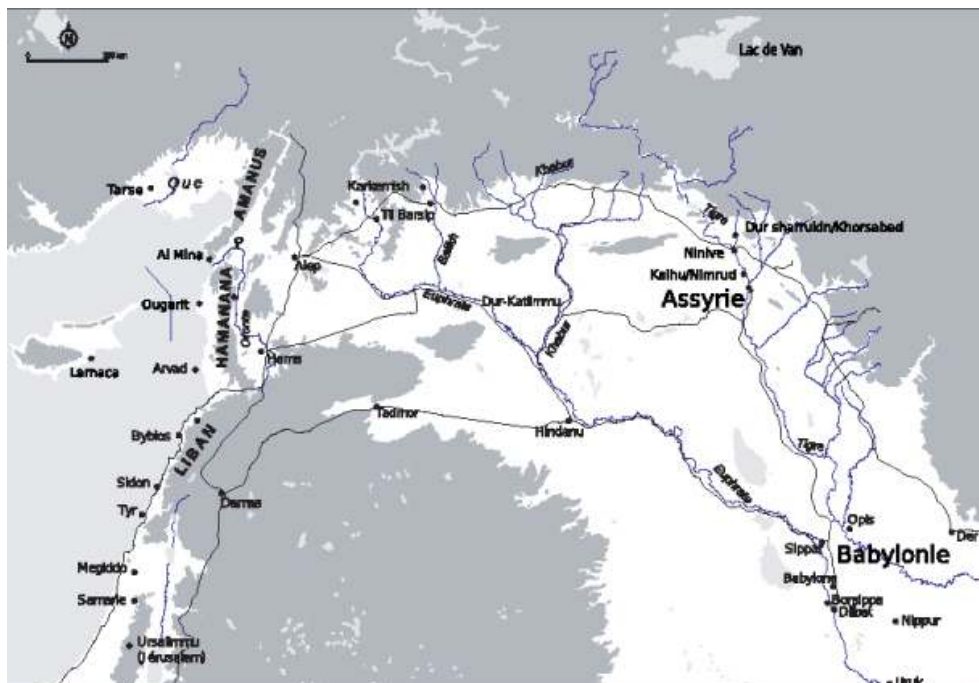


Fig. 1 : Mésopotamie antique

- 2 Les premiers documents écrits conservés, remontant à la fin du IV<sup>e</sup> millénaire, y notent déjà des comptes, souvent des listes de rations attribuées à des personnages dépendant d'un sanctuaire<sup>2</sup>. Par la suite, et pendant près de trois millénaires, le support d'écriture particulier à la région, la tablette d'argile heureusement préservée sous le climat irakien, a permis la conservation de centaines de milliers de documents écrits. L'argile est façonnée en forme de tablette, de taille, d'épaisseur et d'aspect variable selon les régions, les époques, ou la nature du texte prévu. Elle est utilisée encore humide par des scribes qui y impriment, à l'aide d'un roseau taillé en pointe, de petits signes en forme de clous qui ont donné à cette écriture son nom de cunéiforme.

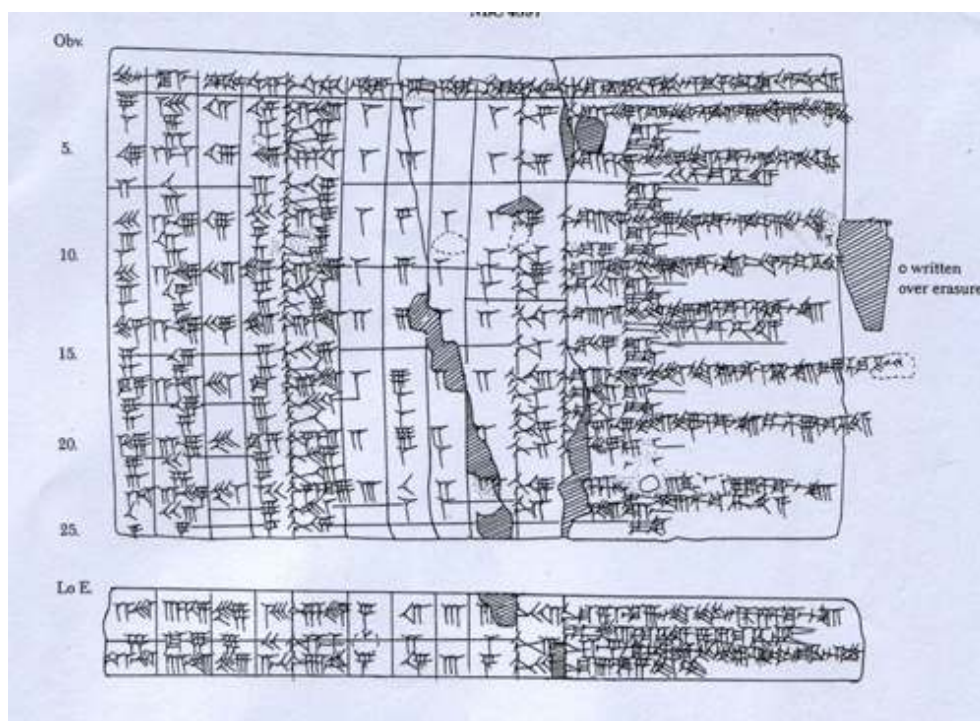


Fig. 2 : compte d'un troupeau de moutons appartenant au temple de l'Eanna. Tablette NBC 4897, dans G. Van Driel, K.R. Nemet-Nejat, « Bookkeeping Practices for an institutional Herd of Eanna », *JCS* 46, 1994, p. 48.

- 3 L'élément de base est un syllabaire, souvent mâtiné, pour les termes les plus courants et pour des raisons de rapidité d'écriture, d'idéogrammes hérités de l'ancienne écriture sumérienne<sup>3</sup>, et complété par toute une série de signes numériques<sup>4</sup>. D'un maniement relativement complexe, comme toutes les écritures non alphabétiques, l'écriture cunéiforme a pourtant servi, dans l'Antiquité, à consigner des documents de nature extrêmement variée, qui témoignent de nombreux aspects de la société mésopotamienne ancienne et des activités quotidiennes de ses habitants : lettres, comptes, contrats, traités conclus entre rois, rapports de gouverneurs, textes mythologiques, magiques ou médicaux, actes juridiques ou recettes de cuisine, la variété infinie des textes mésopotamiens inspire les études des historiens spécialistes de la région, les assyriologues. Parmi ces documents, beaucoup illustrent la vie économique des anciens Mésopotamiens, et un nombre non négligeable d'entre eux éclairent leurs pratiques comptables.

## La Mésopotamie néo-babylonienne

- 4 Leur nombre est tel que les spécialistes de l'Antiquité mésopotamienne, les assyriologues, se trouvent contraints à une spécialisation plus marquée que dans d'autres domaines de l'Antiquité. Les études sur le long terme sont quasiment inexistantes, et rendues très complexes par la masse de la documentation qu'il faudrait maîtriser. D'autre part, derrière le terme unique de Mésopotamie ancienne, se cachent des réalités extrêmement différentes, selon les régions, les périodes, et même les différents sites ayant livré des tablettes. Les spécificités locales sont importantes, tout comme les évolutions au cours des trois millénaires que couvre l'histoire mésopotamienne. Cet article se trouvera donc contraint, comme la totalité des études portant sur la Mésopotamie ancienne, de délimiter de manière drastique son objet dans le temps et l'espace. Il s'intéressera uniquement aux sources d'époque dite néo-babylonienne, c'est-à-dire aux documents rédigés dans la seconde moitié du premier millénaire av. J.-C. dans le sud de la plaine alluviale, la Babylonie. Cette période est l'une des mieux documentée de l'histoire mésopotamienne<sup>5</sup> et a bénéficié d'un effort de publication particulièrement intense ces dernières années<sup>6</sup>. Sur le plan politique, elle recouvre deux époques fort différentes. La première, de 625 à 539, voit l'expansion du royaume néo-babylonien. La capitale, Babylone, se trouve à la tête d'un royaume qui couvre l'ensemble du Proche-Orient, depuis les montagnes du Zagros jusqu'à la côte méditerranéenne. Babylone et la Babylonie en tirent une prospérité éclatante, qui se traduit par les grands travaux d'aménagement et d'embellissement entrepris par les différents souverains dans leur capitale. Par le biais des tributs, des pillages ou dans les cargaisons des marchands, les richesses de l'ensemble du Proche-Orient convergent vers la Babylonie.
- 5 Une étude récente<sup>7</sup> a montré que cette richesse nouvelle ne profitait pas aux seuls souverains et à leurs proches. Le VI<sup>e</sup> siècle est, en Babylonie, une période de croissance économique et démographique qui concerne la plupart des villes de la région. Elle s'accompagne de transformations qui touchent une bonne partie de la société et de l'économie. L'utilisation de l'argent métal s'y fait plus fréquente, conduisant, par secteurs, à la mise en place d'une économie que l'on peut dire monétarisée, même si la monnaie frappée proprement dite n'y est pas utilisée<sup>8</sup>. Des comportements spéculatifs s'y font jour. Les notabilités locales se montrent par exemple soucieuses d'investir dans la mise en valeur de terres, qu'elles transforment lorsque c'est possible en palmeraies, plus rentables que les classiques terres à céréales. Ces travaux d'amélioration des terres, associés à la construction de canaux et peut-être à des réformes institutionnelles, favorisent l'augmentation de la productivité. D'autres pans de l'économie évoluent moins rapidement. Sans doute est-ce le cas des activités et productions réalisées sous l'égide des grands sanctuaires qui, à la tête de leurs vastes domaines et troupeaux, ont toujours été, en Mésopotamie, des acteurs économiques importants. Mais l'on sait maintenant que ces grands temples ne restent pas totalement à l'écart des évolutions : leurs archives montrent qu'ils ont de plus en plus souvent recours à l'argent pour se procurer, à l'extérieur, les biens qu'ils ne produisent pas dans leurs domaines. Jusque dans leur fonctionnement interne, l'économie redistributive cède partiellement la place à des échanges monétarisés<sup>9</sup>. Les acteurs privés se divisent, pour leur part, en deux groupes dont le comportement comme les activités diffèrent assez nettement. Les premiers<sup>10</sup>, parfois qualifiés de « rentiers » se préoccupent essentiellement d'entretenir et de

conserver le domaine familial, sans s'interdire, toutefois, de l'agrandir lorsque l'occasion se présente ou de le valoriser en en transformant une partie en palmeraies. Les seconds optent pour des activités plus rémunératrices et plus variées. Ils exploitent, louent et sous-louent des terres agricoles, les mettent en valeur, pratiquent le commerce, la vente, le transport ou la transformation de produits agricoles. Les assyriologues les appellent entrepreneurs<sup>11</sup> parce qu'ils prennent des risques et supportent en grande partie l'activité économique

- 6 La conquête de la Babylonie par Cyrus, en 539, marque la fin de l'empire néo-babylonien, mais ne freine ni l'expansion économique, ni les transformations économiques qui caractérisent ce « long VI<sup>e</sup> siècle »<sup>12</sup>. La plupart des archives d'époque néo-babylonienne ne connaissent pas d'interruption au début de l'époque perse : leurs propriétaires ne semblent pas avoir vu leur place ni leurs activités remises en cause par la conquête. Pour qui s'intéresse à l'histoire économique, le règne de Xerxès marque une rupture plus nette que la conquête de Cyrus. Suite à des révoltes en Babylonie dans lesquelles les temples et certaines grandes familles locales ont dû être impliqués, le Grand Roi procède à une reprise en main de la région qui s'accompagne, cette fois, d'une mise à l'écart des élites traditionnelles et de leur remplacement par des hommes nouveaux, plus fidèles au nouveau pouvoir. La plupart des archives d'époque néo-babylonienne s'interrompent à ce moment, de sorte que l'on choisit maintenant de fixer, dans ces premières années du règne de Xerxès, la fin des études portant sur l'époque néo-babylonienne « élargie ». C'est cette borne chronologique que nous retiendrons à notre tour.
- 7 Pour ce long sixième siècle, la documentation<sup>13</sup> est très riche, et permet d'apprécier les comportements économiques d'individus variés. La documentation économique se compose principalement de documents dits de la pratique, c'est-à-dire produits par les mésopotamiens dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Aucun traité de comptabilité ou de théorie économique n'a été conservé en Mésopotamie, et il est probable que de tels textes n'ont jamais existé. Le calcul, base de la comptabilité, était bien enseigné aux apprentis scribes, et les textes scolaires parvenus jusqu'à nous permettent de se faire une idée de la manière dont il était appris<sup>14</sup>, mais aucun ouvrage scolaire de comptabilité, ni aucun exercice de scribe portant sur le sujet n'a été retrouvé. Les documents parvenus jusqu'à nous sont de bien moindre envergure. Il s'agit de documents quotidiens, destinés à conserver une trace du mouvement d'un bien, de son achat ou de sa vente, d'actes de propriété, de reconnaissances de dettes, d'obligations liées à des contrats agricoles, ou à d'autres activités économiques de leurs propriétaires. Si les documents à contenu juridique étaient destinés à être conservés pour prouver les droits de leurs propriétaires sur un bien particulier, bien d'autres n'avaient de valeur que très éphémère. Ils étaient archivés quelque temps, puis jetés ou détruits lorsque l'information qu'ils contenaient n'avait plus d'utilité ou se trouvait périmée. C'est ainsi que beaucoup des textes sur lesquels travaillent les historiens appartiennent en réalité à des archives mortes, mises au rebut dans l'Antiquité, parce que les documents qu'elles contenaient n'avaient plus d'intérêt pour leurs propriétaires<sup>15</sup>.
- 8 Quelque riche qu'elle soit, notre documentation présente d'autres limites qu'il faut garder à l'esprit. Elle laisse malheureusement de côté des pans entiers de la société. Seuls les individus disposant d'une richesse suffisante ont ressenti le besoin de consigner par écrit leurs possessions, héritages ou contrats divers. Seuls les plus fortunés pratiquaient des activités économiques d'une ampleur telle qu'il devenait nécessaire de consigner par écrit une partie de leurs achats, dépenses, ou engagements. Les petits achats, les transactions

les plus modestes ne donnaient pas lieu à la rédaction d'un contrat, et nous sont donc inconnues. En pratique, seules les élites urbaines apparaissent dans nos sources. Les petites gens, exploitants agricoles ou artisans, nous restent à peu près inconnus. *A fortiori*, les petits exploitants pratiquant l'autoconsommation<sup>16</sup> n'ont pas laissé de traces écrites de leurs activités. S'ils n'avaient sans doute pas de système comptable élaboré, et il est bien difficile de savoir comment ils estimaient leurs espérances de récoltes, leurs charges diverses ou leurs dettes.

- 9 Même dans les milieux ayant recours à l'écrit, tous les documents ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Les aléas de la conservation n'expliquent qu'en partie cette inégale transmission, d'autres facteurs entrent en ligne de compte, plus gênants parce qu'ils introduisent des biais dans notre documentation. Le premier tient au fait que l'akkadien, la langue des tablettes d'argile depuis le deuxième millénaire, est progressivement remplacé pour l'usage courant, au cours du premier millénaire, par une autre langue sémitique, l'araméen<sup>17</sup>. Si certains milieux, certaines familles et sans doute pour l'essentiel les administrateurs des temples<sup>18</sup> restent fidèles, pour la tenue de leurs archives, à l'akkadien inscrit en cunéiforme, d'autres ont dû préférer les tenir intégralement ou en partie en araméen. Or celui-ci s'écrit, contrairement à l'akkadien, à l'aide d'un alphabet, et préférentiellement à l'encre sur supports souples<sup>19</sup>. Ces derniers ne se conservent pas au climat iraquien, de sorte que les groupes ou les familles qui tenaient leurs archives en araméen nous sont complètement inconnus. Nous ignorons les raisons qui poussent certaines familles à choisir l'une ou l'autre langue et l'un et l'autre support. Mais on n'écrit pas en akkadien sur tablette d'argile sans raison dans un monde où la langue couramment parlée est l'araméen. Cet élément doit être pris en compte dans toute étude tentant de saisir les mentalités économiques des Babyloniens du premier millénaire : nous ne connaissons que ceux qui ont choisi de rester fidèles au cunéiforme ce qui, sans doute, sélectionne d'ores et déjà un groupe social bien spécifique, ayant des activités, des objectifs et peut-être une mentalité particulière. Un exemple de ce biais induit par le choix d'une langue ou d'une autre comme support d'archivage est l'absence quasi-totale de documents traitant du commerce à longue distance à cette époque. Cette absence est d'autant plus surprenante que la Mésopotamie s'est toujours montrée très dépendante des importations pour de nombreux produits introuvables dans la plaine alluviale et que les marchands sont, pour les époques antérieures, parmi les plus productifs de textes cunéiformes<sup>20</sup>. Une explication souvent avancée est que le commerce de longue distance était aux mains de groupes ayant opté pour l'araméen dont les archives ne se sont donc pas conservées<sup>21</sup>.
- 10 Plus directement associées aux pratiques comptables, différentes habitudes d'archivage ont d'importantes conséquences sur l'inégale conservation des documents. On a déjà relevé plus haut le fait que la plupart de nos archives sont des archives mortes, mises au rebut dans l'Antiquité. Avant d'être jetées, elles faisaient l'objet d'un tri, et les documents les plus importants, ceux notamment qui permettaient de justifier d'un titre de propriété sur un bien, étaient conservés<sup>22</sup>. Conservés dans l'Antiquité, mais perdus pour les historiens, lorsque ce sont les archives mises au rebut qui ont été retrouvées. Nous ignorons bien souvent selon quels critères le tri a été effectué, ni si les documents parvenus jusqu'à nous peuvent être considérés comme représentatifs de ceux produits dans l'Antiquité. Le terme même d'archives, souvent utilisé, est délicat, puisqu'il suppose l'existence d'un groupe de documents cohérents, sélectionnés et classés volontairement dans l'Antiquité, ce qui ne peut guère être tenu pour assuré. Pour notre sujet cependant,

le tri effectué porte moins à conséquence que pour d'autres, puisque ce sont bien souvent les documents jugés éphémères par les anciens qui servaient à la tenue des comptes et nous intéressent pour cette étude. Plus gênante est l'utilisation de registres de bois<sup>23</sup>, dont il semble qu'ils servaient, bien souvent, à consigner l'étape la plus élaborée de la comptabilité. Or nous ne connaissons ces registres, disparus depuis longtemps, que par les mentions qui en sont faites dans les tablettes d'argile. Il nous faudra revenir plus bas sur la place qu'ils devaient tenir dans la comptabilité, et les hypothèses portant sur leur contenu.

- 11 Malgré toutes ces restrictions, tant sur les groupes ayant recours à l'écrit que sur la proportion de documents conservés, le VI<sup>e</sup> siècle mésopotamien livre à l'historien une documentation d'une richesse rarement égalée pour l'Antiquité. Plus de 16 000 tablettes sont actuellement publiées, sous une forme ou une autre<sup>24</sup>, et de très nombreuses autres dorment dans les caves des musées où elles attendent leur publication<sup>25</sup>. On distingue classiquement entre le secteur institutionnel, terme qui désigne à cette époque toutes les activités dominées par les temples<sup>26</sup> et le secteur privé, auxquels appartiennent tant les « rentiers » que les « entrepreneurs ». En réalité, la distinction n'est pas si tranchée, puisque les individus privés dont nous connaissons les archives sont, bien souvent, liés aux temples. Les « rentiers » tirent une partie de leurs revenus de prébendes<sup>27</sup> exercées pour le sanctuaire, tandis que les « entrepreneurs » prennent à ferme une partie des domaines agricoles, ou se chargent de vendre une partie de leurs surplus. Deux distinctions se recouvrent donc, secteur privé/secteur institutionnel d'une part, acteurs adoptant un comportement rentier/entrepreneurs d'autre part. L'existence d'archives appartenant à des groupes aussi différents dans leur arrière-plan institutionnel et dans leurs activités offre une opportunité qui ne se rencontre pas fréquemment dans l'Antiquité, celle de comparer les pratiques administratives et comptables de différents types d'agents économiques à l'intérieur d'une même société. Entre administrateurs des temples et agents privés, entre chefs d'une famille vivant de ses terres et des prébendes effectuées pour le temple et homme d'affaires entreprenant à la tête de plusieurs associations commerciales, les pratiques sont-elles semblables, les techniques d'archivage et de comptabilité sont-elles aussi élaborées, les mentalités et les objectifs poursuivis sont-ils comparables ?
- 12 Tel est l'objet du présent article : tenter d'apprécier une éventuelle différence dans les pratiques comptables et, à partir de là, dans les comportements économiques, des membres de ces différents groupes. Il s'agira tout d'abord de donner une description de ce que l'on connaît des modes de comptabilité mésopotamiens pour apprécier de quelles données les anciens disposaient pour prendre leurs décisions économiques. Pourquoi les administrateurs des temples et les chefs des grandes familles constituent-ils des archives, comment les utilisent-ils pour établir leur comptabilité, et quel est l'objectif de cette comptabilité ? S'agit-il uniquement de conserver une trace de leurs activités économiques, ou de construire des données permettant de pratiquer des arbitrages avisés entre différents investissements possibles ? De la comparaison entre les pratiques d'archivage et de comptabilité, nous nous efforcerons de tirer les informations sur les différences de mentalités économiques qui prévalaient dans ces différents milieux : dans quelle mesure les choix comptables témoignent-ils de choix économiques plus larges ? Peut-on relever, dans les différents groupes qui nous ont laissé des archives, des différences dans les pratiques comptables que l'on pourrait interpréter plus largement comme des variations dans les objectifs, les mentalités, et les pratiques économiques ?



- 13 Cette problématique est, en partie, inspirée d'études antérieures, portant sur l'Antiquité dans son ensemble<sup>28</sup>. L'ouvrage de G. Minaud, portant sur la comptabilité romaine<sup>29</sup>, a ainsi souligné que la comptabilité pouvait aider à saisir les « mentalités » des agents économiques de l'Antiquité. En assyriologie, la bureaucratie et ses pratiques ont fait l'objet d'études récentes<sup>30</sup>, et deux ouvrages ont proposé un premier panorama des pratiques archivistiques et comptables<sup>31</sup>. Comme souvent, les avancées se font à des rythmes différents selon les périodes de l'histoire mésopotamienne. La fin du troisième millénaire, période d'intense production de documents comptables, a ainsi donné lieu à plusieurs publications sur le sujet<sup>32</sup>. Pour l'époque néo-babylonienne, les monographies portant sur différentes archives institutionnelles ou privées ne se sont guère intéressées aux pratiques comptables en tant que telles. Les premières études sur le sujet ont, comme souvent en assyriologie, porté sur la compréhension d'un texte difficile<sup>33</sup> illustrant les pratiques comptables des administrateurs des sanctuaires mésopotamiens. C'est un long article de Michael Jursa, publié en 2005, qui a pour la première fois véritablement posé la question des buts et des moyens de la comptabilité néo-babylonienne<sup>34</sup>.

## Les archives des grands temples néo-babyloniens

- 14 Pour l'époque néo-babylonienne, les deux dossiers numériquement les plus importants rassemblent des tablettes appartenant à deux grands sanctuaires, l'Eanna, situé à Uruk, dans le sud de la Babylonie, l'Ebabbar, sanctuaire du dieu soleil Šamaš, à Sippar. Les sanctuaires mésopotamiens constituent, depuis le troisième millénaire, d'importantes institutions économiques, qui gèrent de vastes domaines, des troupeaux souvent nombreux, et un personnel pléthorique. Conçus comme les maisons des dieux, au même titre qu'un palais est celle d'un homme, ils doivent assurer à la fois l'entretien de la divinité, qu'il faut nourrir, vêtir et distraire, et celui du personnel qui travaille pour elle ou pour la mise en valeur de ses possessions terrestres.
- 15 L'Ebabbar a livré plus de 30 000 tablettes, dont un peu moins du tiers sont actuellement publiées ou accessibles aux spécialistes. Beaucoup sont conservées au British Museum, d'autres sont dispersées dans des musées et collections privées du monde entier<sup>35</sup>. Elles ont fait l'objet d'assez nombreuses publications qui ont offert aux spécialistes de la période une vision renouvelée et fort riche de l'administration de ce grand temple du sud de la Mésopotamie<sup>36</sup>. Le fonds d'archives se divise chronologiquement en deux groupes. Le plus ancien rassemble environ 5000 tablettes, qui couvrent la période 635-580. Une petite interruption le sépare du groupe le plus récent qui est aussi le plus riche avec ses 25 000 à 30 000 tablettes. L'archive s'interrompt au début du règne de Xerxès, en 484. Elle a alors été mise au rebut, sans doute après un tri qui a dû conduire à enlever les documents jugés les plus importants<sup>37</sup>. Le fonds d'archive rassemble un grand nombre de reçus, de listes, et de notes administratives documentant l'entrée et la sortie de biens depuis les magasins des temples, ainsi que l'allocation de ressources en main d'œuvre. Les textes permettent de reconstituer une image assez précise des activités économiques du temple, ses activités religieuses restant, pour leur part, quasiment invisibles. L'Ebabbar se révèle être un assez grand propriétaire terrien, la plupart des textes traitent de la mise en valeur de ses troupeaux et de ses terres, parfois exploitées directement, souvent confiées à ferme à des exploitants indépendants. Le sanctuaire tire une partie de ses richesses de la production de dattes, qui sont, pour certaines, consommées sur place, mais souvent

vendues pour apporter au temple l'argent métal grâce auxquels il se procure, auprès de négociants extérieurs, les biens qu'il ne produit pas lui-même<sup>38</sup>.

- 16 L'Eanna, est le grand sanctuaire de la ville d'Uruk, dans le sud de la Mésopotamie. C'est le temple de la déesse Ištar. Il a livré plus de 8000 tablettes, certaines publiées d'autres non, couvrant la période 635-519. Au début du règne de Darius I<sup>er</sup>, une grande réorganisation administrative a conduit à la mise au rebut de nombreux textes, jugés inutiles, mais qui se trouvent être ceux parvenus jusqu'à nous. Leur nature est relativement semblable à celle des textes de l'Ebabbar, malgré quelques différences que l'on ne peut pas toujours expliquer<sup>39</sup>. Comme l'Ebabbar, l'Eanna tire la majorité de ses revenus de ses domaines agricoles, parfois mis en valeur par des « laboureurs » dépendants du sanctuaire, plus souvent confiés à des exploitants indépendants ou à des « fermiers généraux » auprès de qui le temple se décharge, contre une redevance fixée à l'avance, de toutes les contraintes liées à la mise en culture des terres<sup>40</sup>. La principale différence entre les deux temples de l'Ebabbar et de l'Eanna vient de leurs spécialisations différentes, dans la production de dattes pour le premier, de laine pour le second.
- 17 Plusieurs publications ont proposé une typologie des différents types de textes retrouvés dans les archives de ces deux grands temples<sup>41</sup>. Les documents concernent majoritairement des transferts de biens, ou la gestion de la force de travail relevant du temple. Ils semblent avoir été consignés par une administration centrale, probablement située près des magasins des temples, afin que ses membres puissent surveiller tout ce qui entre et sort des réserves. Les activités de cette administration sont multiples. Elle est d'une part chargée de veiller aux transferts de biens à l'intérieur du sanctuaire, lorsqu'il faut attribuer des matières premières aux artisans travaillant pour la divinité. Elle contrôle également les échanges avec l'extérieur, l'achat de biens non produits dans les domaines du temple comme la vente des surplus agricoles. Elle surveille enfin les activités menées pour le compte du sanctuaire sur des terrains extérieurs, comme celles des bergers qui s'occupent des troupeaux appartenant au temple, ou de la main d'œuvre employée sur des chantiers éloignés.
- 18 L'analyse des documents permet cependant de se rendre compte d'une différence de traitement entre les différentes activités économiques relevant du temple : de manière générale, le sanctuaire ne semble gérer directement que les activités économiques qui se font à proximité de l'administration centrale. C'est ainsi que les entrées et les sorties provenant des ateliers urbains et des principaux magasins sont soigneusement consignées, tandis que les activités agricoles ou tout ce qui est mené sur des terrains éloignés font l'objet d'un contrôle beaucoup plus lâche. Ces activités plus lointaines et plus difficiles à surveiller sont, pour une bonne part, déléguées à des exploitants extérieurs. Le temple leur fournit les terres, les semences et les outils nécessaires à leur exploitation contre l'engagement de livrer une partie de la production après la récolte. Les administrateurs des temples évitent ainsi d'avoir à superviser le travail d'un grand nombre de petits fermiers et éleveurs, pour ne traiter qu'avec un petit nombre d'hommes d'affaires<sup>42</sup>. Le même procédé est appliqué pour l'acquisition de produits issus du commerce de longue distance. Le sanctuaire conclut des contrats avec des hommes d'affaires extérieurs, à qui il confie une somme d'argent, à charge pour eux de ramener, à l'issue de leur voyage dans les régions de production ou un centre d'import-export éloigné, les produits désirés<sup>43</sup>. Pour les activités ainsi confiées à des hommes d'affaires extérieurs, les documents produits par l'administration centrale sont beaucoup moins nombreux que pour celles qu'elle contrôle directement. Les administrateurs des temples

se contentent de fixer des objectifs de production et de lister les obligations auxquelles sont soumis les producteurs. Cela donne lieu à la rédaction de contrats agricoles, rédigés sur la base d'« estimations forfaitaires» (*imittu*) des récoltes à partir desquelles est fixée la redevance que devront payer les exploitants.

## L'archivage au jour le jour

- 19 Ces multiples tâches donnent lieu à une production pléthorique de documents écrits, témoignant d'un lourd travail qui se fait en plusieurs étapes. Dans un premier temps<sup>44</sup>, les transactions quotidiennes font l'objet d'un reçu, rédigé immédiatement ou peu de temps après le mouvement du bien. Il s'agit alors d'archives primaires, rédigées sans recours à un document écrit antérieur. Beaucoup consignent le mouvement d'un seul bien. Les tablettes sont de petite taille, leur forme rappelle celle d'un oreiller, plus large que haut. Le plus souvent, le verso ne porte que la date. Le contenu est stéréotypé, et suit celui de la tablette GC I 324, citée ci-dessous. On y trouve successivement la nature et la quantité de bien concernée, la nature de la transaction (l'objet est-il reçu, attribué, attendu, pour quel usage), les noms des participants à la transaction, et enfin la date<sup>45</sup>.

**GC I 324** (An 7 de Nabonide)

12 sicles d'argent, prix d'un sicle d'or brillant, ont été emportés par Mušēzib-Bēl, fils de Šamaš-mudammiq. Date.

- 20 Certaines tablettes consignent les mouvements de plusieurs produits, visiblement sortis d'un même magasin au cours d'une même journée, sous le contrôle de la même personne. Il peut s'agir d'un même produit, comme de l'orge attribué d'une part à Mušallim-Marduk, d'autre part à Kurbanni dans la tablette CT 57 55<sup>46</sup>. Dans d'autres cas, la même tablette consigne les mouvements de produits très variés. C'est le cas du texte YOS XIX 297, longue liste de produits disparates, dattes, orge, huile, argent, métaux, qui n'ont rien d'autre en commun que de sortir le même jour du même magasin, sans doute sous le contrôle du même scribe qui a souhaité conserver une trace de ses activités.
- 21 On trouve également dans les archives des temples de nombreux billets d'ordre. Ceux-ci se présentent comme des lettres adressées par l'administration centrale à ses différents services, à qui elle demande de livrer une certaine quantité de biens à des individus ou à un service du temple<sup>47</sup>. Ces documents ne relèvent pas d'une pratique comptable proprement dite, mais servent à l'élaboration de certains des documents secondaires dont nous parlerons plus bas.
- 22 Plus directement lié à la comptabilité, on trouve quelques memoranda, des notes informelles consignées par les administrateurs des temples pour leur propre usage. Quelques exemples permettent de voir le rapport entre ces textes et les documents plus complets qui constituent les documents d'archives proprement dits. C'est le cas pour deux documents retrouvés à l'Eanna et traitant du commerce de longue distance. Le premier, TCL XII 84, consigne une liste de produits importés, dont il est précisé qu'ils ont été apportés par un certain Nādin-Ahi le 5<sup>ième</sup> jour du mois de *tašrītu* de l'an 6 de Nabonide. Le second, YOS VI 168, reprend à peu près la même liste de produits, ordonnés différemment, et suivis pour chacun de l'estimation de leur valeur en argent. Les quantités sont souvent les mêmes d'un texte à l'autre, mais pas toujours, et certains produits n'apparaissent que dans le second texte (du miel, du genévrier...). Les quantités de certains produits sont estimées de façon grossière dans le premier texte (deux jarres de teinture *inzahurētu*), plus fine dans l'autre (un talent, 21 mines, 20 sicles, plus 32 mines

et 20 sicles). Les estimations sont parfois affinées entre le premier et le second texte, comme le fer de Yamana, dont le premier texte compte 2 talents et 10 mines, le second 2 talents, 10 mines et 8 sicles. Dans le second texte comme dans le premier, ces produits sont associés à un personnage nommé Nādin-Ahi, mais un second individu, Šamaš-zēr-ibni, intervient dans le deuxième texte. Il verse, avec son collègue, une dîme au temple. La date du second texte est le septième jour du mois de *tašrītu* de l'an 5 de Nabonide<sup>48</sup>, donc un an avant le premier. La similitude des deux listes est cependant telle qu'il paraît difficile d'imaginer qu'il s'agisse de deux cargaisons différentes, constituées à une année d'intervalle. Sans doute est-il préférable<sup>49</sup> de corriger la date du deuxième texte pour le placer en l'an 6 du règne de Nabonide, donc deux jours après le texte précédent. La chronologie serait alors la suivante : un agent du temple chargé de l'approvisionnement en produits du grand commerce, Nādin-Ahi, se serait présenté au temple le cinquième jour du mois de *tašrītu*. Sa cargaison aurait alors fait l'objet d'un premier recensement, consigné dans le premier texte. Ce premier recensement est fait rapidement, les produits n'y sont pas toujours évalués de manière précise, le scribe se contentant parfois de noter la présence de jarres, sans mesurer leur contenu. Deux jours plus tard, les deux responsables de la cargaison, Nādin-Ahi et Šamaš-zēr-ibni se seraient présentés au temple, pour y régler la dîme due au sanctuaire. À cette occasion, un document plus élaboré est rédigé, dans lequel la liste de produits est plus complète, les quantités mieux évaluées, la valeur de chaque produit estimée. La succession de ces deux textes donne une idée de la manière dont les administrateurs des temples élaborent les documents primaires parvenus jusqu'à nous : à l'arrivée de la cargaison, le responsable en dresse rapidement un premier inventaire. Celui-ci est complété deux jours plus tard, dans un document qui solde l'opération. Le premier texte se trouve alors périmé, mais est conservé malgré tout.

**TCL XII, 84**<sup>50</sup>

4 talents et 55 mines de cuivre du pays de Yamana ;  
 55 mines de pierres imitant le lapis-lazuli ;  
 2 talents et 33 mines de tissu *ṭumānu* ;  
 3 talents et 53 mines d'alun d'Égypte avec leur sac *gurāpu* ;  
 2 talents et 10 mines de fer du pays de Yamana ;  
 4 talents et 17 mines de fer du Liban ;  
 37 mines d'étain ;  
 8 boîtes (?) de bronze dont le contenu n'est pas connu ;  
 11 mines et 20 sicles de pourpre hyacinthe *takiltu* avec deux sacs *gurāpu* teints ;  
 3 jarres *kandu* de teinture *hūratu* 126 mines [...] ;  
 2 jarres *šappatu* de teinture *inzahurētu* ;  
 2 pièces teintes en pourpre hyacinthe sont ce que Nādin-ahi a fait entrer (dans les magasins du temple).  
 Total des biens de commerce de Nādin-ahi fils d'Ištar-aha-ušur.  
 5e jour du mois de *tašrītu* de l'an 5 de Nabonide, roi de Babylone.

**YOS VI 168**<sup>51</sup>

10 talents de cuivre du pays de Yamana pour 3 mines et 20 sicles d'argent ;  
 1 talent 21 mines 20 sicles de teinture *inzahurētu* pour 2 mines et 2 sicles (d'argent) ;  
 37 mines d'étain pour 55 sicles 1/2 d'argent ;  
 16 mines 15 sicles de pourpre hyacinthe pour 2 mines 40 sicles.  
 Total rapporté à Šamaš-zēr-ibni, fils de Nanaia-Iddin.  
 4 talents 55 mines de cuivre du pays de Yamana pour 1 mine 38 sicles 1/3 d'argent ;  
 55 mines de pierres imitant le lapis-lazuli pour 36 sicles 2/3 ;  
 2 talents 10 mines d'étoffe *ṭumānu* pour 1 mine 42 sicles ;  
 3 talent 53 mines d'alun d'Égypte pour 1 mine et 17 sicles 2/3 d'argent ;

32 mines 20 sicles de teinture *inzahurētu* pour 48 sicles  $1/2$  ;  
 2 talents 10 mines 8 sicles  $1/2$  de fer du pays de Yamana pour 32 sicles  $1/2$  ;  
 4 talents 17 mines de fer du Liban pour 42 sicles  $2/3$  ;  
 132 litres de miel pour 26 sicles ;  
 20 jarres *kandanu* de vin pur pour 1 mine ;  
 2 talents de teinture *hûratu* pour 30 sicles ;  
 40 mines de gomme *hashaltu* pour 2 sicles ;  
 180 litres de *taturru*( ?) pour 10 sicles ;  
 180 litres de genévrier pour 3 sicles.  
 Total rapporté à Nādin-ahi, 7<sup>ème</sup> jour du mois de *tašrītu* de l'an 6 de Nabonide, roi de Babylone.  
 3 mines 10 sicles de pourpre hyacinthe, dîme de Nādin-ahi,  
 5 mines de teinture pourpre hyacinthe 40 mines de fer, dîme de Šamaš-zēr-ibni.

## Les bilans

- 23 Les informations consignées au jour le jour sur les tablettes d'argile étaient, dans un second temps, rassemblées par les services administratifs du sanctuaire pour dresser des bilans, rassemblant les données de plusieurs tablettes rédigées plus ou moins longtemps auparavant. Quelques documents de ce type ont été retrouvés. Certains consignent les mouvements de biens concernant un personnage ou un groupe de personnages sur une période donnée : on y trouve mentionné ce que le personnage doit au temple, puis ce qu'il a livré, le calcul de ce qui reste dû, et enfin la date. D'autres documents récapitulent les différentes entrées ou sorties d'un produit donné. Le texte **TBER 68-69** tient ainsi le compte de l'or acheté à Babylone auprès de près d'une quinzaine de vendeurs, cités par leur nom<sup>52</sup> :

TBER 68-69<sup>53</sup> :

"...23 mines 13 sicles  $2/3$  d'argent que Bêl-ibni, fils de Nadin et Marduk-šum-lišir, fils de Balašsu ont donnés à Babylone pour de l'or (...) au mois de *tašritu* de l'année 1 de Nabonide, roi de Babylone. Sur lesquels : 26 sicles  $1/4$  d'argent, pour 2 sicles  $3/5$  d'or, on a donné à Nabû-Remanni ; 8 sicles pour  $7/10$  d'or à Nabû-mukkê-lip ; 19 sicles  $1/2$  pour 3 sicles  $3/5$  d'or on a donné à Iqīšaia ; 2 mines 45 sicles pour 18 sicles  $5/6$  d'or on a donné à Nabû-ušezib, 1 mine 58 sicles, pour 18 sicles  $5/6$  d'or, on a donné à Zabdiya ;  $1/2$  mine, pour 2 sicles  $1/2$ , à Hašdaia ; 3 sicles pour  $1/3$  de sicle d'or ; 3 sicles pour  $1/3$  de sicle d'or à l'Arabe <suite de l'énumération des fournisseurs>. Total : 21 mines 11 sicles d'argent, pour 2 mines 25 sicles  $1/2$  d'or.

On a donné 1 mine d'argent pour 15 habits de lin ; 34 sicles pour un talent 2 mines 20 sicles de sel ;  $1/2$  mine pour les besoins de l'Eanna et l'étanchéité du rempart, à la disposition de Bel-[ibni] ; deux sicles pour l'érection d'une stèle à Ilaia-ezzu, joaillier ; 15 sicles pour le trésor, 1 sicle pour 2 mines d'herbe. Total général : 23 mines 33 sicles d'argent."

- 24 Si le document ci-dessus récapitule des achats effectués sur une période de temps assez courte, d'autres documents englobent des périodes beaucoup plus longues. C'est ainsi que le texte YBC 3989<sup>54</sup> consigne, sur trois colonnes, les quantités de fer attribuées aux forgerons, les objets livrés par ces artisans, et les salaires qui leur sont versés, sur trois années. Dans ces cas, la procédure comme la destination sont claires. Le rédacteur a consulté des tablettes conservées dans son service, et rassemblé sur un document unique les informations pertinentes. Rien ne nous permet, cependant, de savoir comment il procédait pour s'assurer de n'oublier aucune transaction, ni même s'il cherchait à s'en donner les moyens.

- 25 La tablette NBC 4897<sup>55</sup> est un exemple particulièrement bien préservé de ces grands comptes récapitulatifs, et a fait à ce titre l'objet de plusieurs études. Elle tient le compte d'un troupeau de moutons confié par les administrateurs de l'Eanna à Nabu-ahhe-šullim, fils de Nabû-šum-iškun, pour la période allant de l'an 37 de Nabuchodonosor au printemps de la première année du règne de Nériglissar. La tablette a dû être rédigée à l'occasion de la tonte du printemps 559, les administrateurs du sanctuaire ont alors saisi l'occasion de récapituler la composition du troupeau, année par année, et catégorie de bêtes par catégorie de bêtes. Le troupeau comptait à l'origine 137 bêtes, 922 au moment de la rédaction du document, partagées en deux grandes catégories, les moutons et les chèvres, elles-mêmes divisées en sous-catégories distinguant les animaux d'après leur sexe et leur âge, mais aussi des produits attendus. Les animaux morts, les salaires des bergers, la production de laine sont consignés dans des entrées séparées. La manière dont le document est élaboré est relativement claire : le scribe a reporté sur chaque nouvelle ligne correspondant à une année les totaux de l'année précédente, en soustrayant les animaux morts et ceux qui ont été donnés comme salaire. Les animaux comptés une année parmi les agneaux (ou jeunes brebis) sont reportés l'année suivante dans la colonne des animaux jeunes, et l'année d'après dans celle des animaux adultes. Les données concernant le nombre d'animaux morts, la composition du troupeau d'une année à l'autre, et la quantité de laine produite ont dû être rassemblées dans des documents produits chaque année, au moment de la tonte qui était l'occasion de dénombrer le troupeau.
- 26 Le mode de constitution et la finalité d'autres documents récapitulatifs est plus énigmatique. On trouve ainsi dans les archives de l'Ebabbar des textes rassemblant des données portant sur des dettes qui ne semblent pas avoir d'autre lien entre elles que le scribe qui les a consignées<sup>56</sup>. Autre texte suprenant, *cyr 34+* consigne la sortie de près de 2 000 000 litres de biens, pour des usages divers portant sur plus de quatre ans. Il s'agit tantôt de rations, tantôt de fournitures à des prébendiers ou même de fourrage pour des animaux. Il est impossible de savoir si le compte est exhaustif, si toutes les sorties de ces quatre années sont bien prises en compte, ni même la raison qui a conduit à la constitution d'un tel document. D'autres textes posent des problèmes semblables. C'est le cas d'UCP 9/2 n° 60, une liste de fournitures d'argent ayant eu lieu de la sixième à la septième année du règne de Nabuchodonosor II. Dans certains cas, l'argent a servi à des achats liés à des travaux de construction mais pas toujours, le scribe y a consigné pêle-mêle des achats de paniers, de briques, de laine, de gourdes de cuir, des locations de bateaux ou des rémunérations de fabricants de briques.
- 27 De manière générale, les textes récapitulatifs sont relativement peu nombreux, au regard de l'intense production de documents quotidiens. La raison en est vraisemblablement que les bilans étaient, le plus souvent, rédigés sur des registres de bois<sup>57</sup>. Plus légers, plus solides, plus aisés à mettre à jour, les registres de bois semblent avoir été considérés, à cette époque, comme le support naturel des bilans récapitulatifs, tandis que l'argile, meilleur marché, servait aux documents plus éphémères. Malheureusement, les registres de bois ont disparu, et il faut tenter de reconstituer leur contenu à partir des allusions contenues dans les tablettes cunéiformes. Ces registres devaient consigner des données synthétiques dont on connaît parfois la nature. Des allusions sur tablettes d'argile nous apprennent ainsi que l'Ebabbar tenait des comptes sur bois des rations livrées au personnel travaillant dans la ville, de différents types de revenus agricoles, de ses revenus tirés de la location de maisons, de mouvements d'argent, ou encore de recensement des

troupeaux<sup>58</sup>. L'or fait également l'objet d'un bilan sur bois. Du métal est fourni régulièrement aux orfèvres. Il est systématiquement pesé à la sortie du magasin, puis de nouveau lorsque l'objet travaillé est rapporté par l'artisan. Chaque entrée et sortie donne ainsi lieu à la rédaction d'une tablette. Ces notations ponctuelles sont régulièrement rassemblées sur des registres de bois. C'est le cas également des livraisons faites au titre des billets d'ordre évoqués plus haut, qui étaient dans un second temps consignées sur des registres de bois, parfois directement cités dans les tablettes<sup>59</sup>. Le caractère routinier du transfert des données des tablettes sur les registres de bois est probable, mais ne peut être prouvé par notre documentation. Il ne semble d'ailleurs pas avoir été systématique : il est aisé de trouver des exemples montrant que, parfois, les données étaient consignées directement sur registres de bois sans avoir été notées sur argile, tandis que d'autres ne sont jamais reportées sur bois<sup>60</sup>.

- 28 Même si elles n'étaient pas produites de manière systématique, il semble que ces tablettes constituaient l'échelon supérieur de la comptabilité des temples. Il est d'autant plus dommage, dans ces conditions, de ne pas les avoir à notre disposition. Diverses allusions glanées dans les documents cunéiformes permettent cependant d'avoir une idée de leur contenu. Il semble qu'elles consignaient de manière séparée les différents types de transactions et distinguaient les produits selon leur origine institutionnelle<sup>61</sup>. L'administration des temples produisait ainsi des bilans des entrées ou des sorties de produits différents ayant une même origine institutionnelle. Un registre récapitulait les produits reçus au titre de la dîme, un autre ceux provenant de dons. Cela expliquerait, notamment, les très nombreuses mentions, qui semblent superflues dans les documents parvenus jusqu'à nous, de l'origine des biens entrés ou sortis des magasins du temple : elle était systématiquement notée pour permettre l'élaboration, dans un second temps, des registres sur bois recensant les entrées et sorties de biens en fonction de leur origine. Il ne semble pas, en revanche, que les administrateurs des sanctuaires aient dressé de bilan des mouvements par type de bien. Impossible ainsi de savoir combien de dattes entrent ou sortent des magasins du sanctuaire ou quelle est la production ou la consommation de laine sur une année.

## Une comptabilité incomplète

- 29 Une telle comptabilité, bien que très complexe et sans doute très exigeante en temps et en main d'œuvre, est donc loin de fournir des données complètes sur l'activité économique des sanctuaires dans lesquels elle est élaborée. Il ne semble pas que les procédures d'archivage soient systématiques, ce qui rend fort peu fiables les bilans établis *a posteriori*. Ainsi, il peut parfois arriver qu'un scribe souhaite consigner sur une tablette l'ensemble des mouvements de biens qu'il a supervisé dans une journée. Mais ce type de document se retrouve trop rarement pour que l'on puisse penser le procédé systématique. Plus gênant, si les documents récapitulatifs semblent, souvent, rassemblés sur un registre de bois, certains le sont sur argile, sans que la raison d'une telle procédure inhabituelle n'apparaisse clairement. L'archivage semble peu systématique, peu cohérent. Or, en l'absence d'une procédure routinière, il paraît impossible d'éviter les erreurs et oublis, et d'établir des bilans complets et fiables.
- 30 Ce manque de fiabilité est encore aggravé par la multiplicité des erreurs commises dans les documents parvenus jusqu'à nous, et dont les chercheurs ont beau jeu de relever la fréquence<sup>62</sup>. Les textes consignants l'achat d'or à Babylone par des agents de l'Enna<sup>63</sup> en

sont un exemple significatif. L'or est soigneusement pesé à son entrée dans les magasins du temple, des échantillons sont même fondus pour en vérifier la pureté. Mais dans les bilans récapitulants les achats d'or effectués auprès de différents fournisseurs, les erreurs de calcul sont si nombreuses qu'elles rendent les textes en partie inutilisables. Quant au soin porté à la notation des noms des marchands<sup>64</sup>, peut-être est-il destiné à s'assurer la fiabilité des fournisseurs. Mais, comme bien souvent, l'administration ne se montre guère systématique puisque certains marchands sont nommés de manière trop vague ("l'Arabe") pour pouvoir être identifiés.

- 31 Si les pratiques individuelles semblent ouvrir la voie à bien des erreurs, la conception même de la comptabilité des temples limite l'usage qui peut en être fait. Ainsi, les données individuelles sont rassemblées sur des registres de bois, par catégories. Mais certaines transactions moins fréquentes ne trouvent pas leur place dans les tablettes régulièrement compilées. C'est le cas notamment des achats en nature, un type de transaction devenu rare à l'époque néo-babylonienne, mais pas totalement absent. M. Jursa prend l'exemple d'achat d'orge payé en dattes : il ne trouverait sa place dans aucun des comptes récapitulatifs sur bois connus. Il disparaîtrait ainsi de la comptabilité des temples, non parce qu'il n'existerait pas, mais parce que les administrateurs ne sauraient où le mentionner.
- 32 Bien d'autres éléments font défaut. Les coûts de transport sont ainsi loin d'être systématiquement pris en compte, alors même que leur niveau est notoirement élevé dans l'Antiquité<sup>65</sup>. De même, les documents retrouvés ne mentionnent presque jamais de livraison de semences, d'achat de provisions destinées à nourrir les équipes de travailleurs agricoles, ni même d'emploi de travailleurs saisonniers aux moments où les besoins de main d'œuvre agricole sont les plus élevés. Il semble que ces différentes dépenses soient gérées localement, sans que l'information ne remonte jusqu'à l'administration centrale du sanctuaire. Ces dépenses, importantes et récurrentes, ne sont donc jamais prises en compte dans la comptabilité centrale. Une des tâches des administrateurs des sanctuaires consiste à établir les contrats conclus avec les intermédiaires auxquels le temple confie la mise en valeur de certaines terres ou troupeaux : il s'agit alors d'estimer les récoltes futures, pour établir le montant de la redevance que devront livrer les contractants. Cette « estimation forfaitaire<sup>66</sup> » a donné lieu à de très nombreux contrats stipulant les moyens mis par le temple à disposition des exploitations ainsi que la quantité de produits qui devront lui être livrés après la récolte. Mais les prévisions de production reposent bien souvent sur des hypothèses simplificatrices, et fort peu réalistes. C'est ainsi que les contrats concernant l'élevage d'oiseaux ne prévoient pas le fait que certains volatiles peuvent mourir, mais "compensent" par un taux de reproduction sous-estimé. Les contrats conclus avec les entrepreneurs agricoles ne tiennent le plus souvent aucun compte de la qualité variable du sol. Ils fixent, de manière bien irréaliste, un même rendement pour toutes les parcelles concernées. De même, les rentes attendues et consignées dans les contrats sont souvent des sommes rondes, sans doute plus dans un souci de simplification administrative que par réalisme<sup>67</sup>.
- 33 Ces différents éléments donnent l'impression que les administrateurs des temples avaient tendance à plier la réalité à leurs pratiques administratives. Les documents parvenus jusqu'à nous montrent les limites de telles simplifications. Ainsi, il semble assez fréquent que des hommes d'affaires se voient assigner des objectifs trop élevés pour pouvoir être remplis. Ils contractent alors des dettes vis-à-vis du temple<sup>68</sup>. C'est le cas, d'un certain



Bulṭaja<sup>69</sup>, qui s'était vu confié l'exploitation de palmeraies appartenant à l'Ebabbar, en échange de la livraison d'une partie de leur production de dattes. Incapable de rassembler la quantité de dattes convenue, il doit conclure un contrat avec un second personnage, Šamaš-kašir : celui-ci livrera au temple une partie des dattes qu'aurait dû livrer Bulṭaja, et reçoit, en échange, une partie des terres qui lui étaient allouées. Dans ce cas, l'erreur est au bénéfice du temple mais d'autres fraudes se faisaient à son détriment. L'exemple le mieux connu est celui d'un certain Gimullu, oblat du temple dont il gère d'importants troupeaux, terres à céréales et palmeraies. Un ensemble de textes témoigne de ses malversations au détriment du temple<sup>70</sup>. Il subit plusieurs procès, après lesquels il regagne à plusieurs reprises la confiance des administrateurs du temple, alors même que ses détournements et manipulations comptables sont avérés.

- 34 Ces multiples insuffisances conduisent à poser la question de la raison pour laquelle ces archives de temples ont été constituées. Un tel travail n'était, évidemment, pas gratuit et même s'il est difficile de savoir par qui et à quelle fréquence les documents étaient consultés, plusieurs allusions montrent qu'ils l'étaient. Un exemple en est la demande faite par un certain Nabû-šum-iškun<sup>71</sup> de vérifier sur le registre de bois qu'il n'a pas reçu la totalité de l'argent qui lui était dû pour son travail. Cette tablette témoigne de l'objectif principal de cette comptabilité : elle sert à s'assurer du fait que chaque individu remplit ses obligations individuelles, sans chercher à établir une planification plus élaborée. L'objectif est la surveillance, et même cette fonction de contrôle est mal servie par des méthodes qui apparaissent bien souvent très rudimentaires, approximatives et simplificatrices.

## Archives et comptabilité privées

- 35 Les archives privées fournissent un contrepoint intéressant à l'étude des documents produits dans les sanctuaires. Elles sont nombreuses à être parvenues jusqu'à nous<sup>72</sup>. Elles proviennent de l'ensemble de la Babylonie, et comptent une quantité de tablettes très variable, allant de quelques unités pour les plus petites jusqu'à plusieurs milliers pour le fonds d'archives le plus riche, celui de la grande famille d'hommes d'affaires de Babylone, les Egibi<sup>73</sup>. Les textes qui les composent peuvent se classer en cinq grandes catégories, dont l'importance relative diffère selon les activités de la famille concernée<sup>74</sup>. On y trouve tout d'abord des documents liés à la vie de la famille comme des contrats de mariage ou d'adoption, des dots, des partages d'héritage... Les titres de propriété sont également très fréquents, puisqu'il était important, pour ces familles opulentes, de pouvoir prouver leurs droits sur des terres, des maisons, des esclaves ou des animaux. Une partie des familles ayant laissé leurs archives possédaient des prébendes<sup>75</sup> qui leur assuraient tout à la fois un revenu et une place parmi les notabilités locales. Les archives privées contiennent également des documents témoignant des affaires quotidiennes des membres de la famille : documents liés à la gestion de leur patrimoine agricole ou immobilier, contrats d'exploitation agricole, contrats de locations de maisons, titres de créances ou documents divers liés aux prêts d'argent (promesses de paiement, paiement partiel, quittances...). La nature et le nombre de textes varient beaucoup selon les activités des familles. Certaines se contentent d'exploiter leurs domaines agricoles, et possèdent surtout des titres de propriété ou des documents liés aux prêts d'argent<sup>76</sup>. D'autres familles, celles dont on a qualifié plus haut les membres d'entrepreneurs, ont laissé des archives beaucoup plus variées qui témoignent du large spectre de leurs activités.

- 36 Les archives relevant de la première catégorie<sup>77</sup> sont très nombreuses, et toutes ne sont pas publiées. À titre d'exemple, on peut citer celles de la famille Nappāhu, de Babylone<sup>78</sup>, qui ont fait l'objet d'une publication récente. L'archive rassemble 291 tablettes, trouvées lors de fouilles clandestines à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et partagées entre le British Museum et le musée de Berlin. Les documents appartiennent aux représentants de deux générations successives, Iddin-Nabû, fils de Nabû-bān-zēri, et son fils, Šellebi. L'archive couvre les années 544-485. Comme la plupart des grandes familles de cette époque, la famille porte le nom d'un lointain ancêtre, Nappāhu, le forgeron. Le père comme le fils détiennent des prébendes de l'un des temples de Babylone, mais, comme il était fréquent dans leur milieu social, complètent leurs revenus par des possessions en dehors du sanctuaire : des maisons à Babylone et des palmeraies en dehors de la ville. Leurs fonds d'archives contiennent des documents concernant l'acquisition et l'exploitation de ces domaines, mêlés à des documents familiaux, comme des contrats de mariage ou d'adoption. Ils conservent également de nombreuses reconnaissances de dettes relatives à de petites sommes d'argent ou d'autres objets qu'ils ont prêtés et dont ils attendent remboursement. Il s'agit d'ailleurs le plus souvent de prêts de sociabilité, consentis à des membres de leur entourage plutôt que de placements spéculatifs. Très semblables, les archives des familles Ea-ilûta-bāni et Ilî-bāni de Borsippa contiennent de nombreux actes d'achat de terres, des contrats de prêts d'argent, ainsi que des partages d'héritage, qui permettent de reconstituer le patrimoine de la famille, ainsi que les stratégies d'enrichissement de ses différents membres<sup>79</sup>.
- 37 Certaines familles exercent des activités plus variées qui ont conduit les commentateurs à qualifier leurs représentants d'« entrepreneurs ». L'exemple le plus caractéristique est celui de la famille Egibi, à Babylone, dont les archives couvrent tout le VI<sup>e</sup> siècle, sur cinq générations. Les plus de 2000 tablettes retrouvées appartenant à différents membres de la famille témoignent d'activités variées, allant de l'entreprenariat agricole à la collecte de certaines taxes au profit de la couronne<sup>80</sup>. Les archives de l'un des membres de cette famille, Iddin-Marduk, ont été publiées de manière séparée<sup>81</sup>, parce qu'il pratique un commerce peu documenté par ailleurs : le commerce d'oignons à destination de Babylone. Dans ses textes, souvent très répétitifs, figurent de très nombreuses reconnaissances de dettes permettant de reconstituer ses activités : il achète les oignons à l'avance, fournissant aux producteurs l'argent dont ils ont besoin pour régler les taxes ou attendre la prochaine récolte. Une reconnaissance de dettes est alors établie, dans laquelle le producteur s'engage à fournir les oignons à une date et un lieu donnés. L'archive rassemble également des quittances attestant du paiement de dettes antérieures, mais guère de comptes récapitulatifs. Tout au plus y trouve-t-on quelques rares tablettes qui semblent plutôt faire usage d'aide mémoire que de documents destinés à établir une comptabilité particulière. C'est ainsi que le texte BM 31067<sup>82</sup> dresse une liste de trois sorties d'orge (*uttatu*), attribuées à trois personnages. Sans date, ni témoins, il est précisé à la fin de la tablette qu'elle est établie comme aide-mémoire (*tahhis ša ana la mašše*).
- 38 Ces archives privées n'ont pas fait l'objet d'études portant spécifiquement sur la manière dont elles étaient constituées<sup>83</sup> ni sur la comptabilité qui y était menée. Mais la comparaison avec les archives des temples reste significative. La prise en compte de documents antérieurs pour en établir de nouveaux était une pratique courante, qui montre que les membres de ces familles savaient conserver les documents importants, et les consulter si nécessaire. C'est ainsi que de nombreuses reconnaissances de dettes ou

des reçus prennent en compte des dettes antérieures. C'est le cas, par exemple, dans ce texte, appartenant à une famille de Borsippa<sup>84</sup> :

½ mi[ne] d'argent blanc de qualité courante, capital [de] Turinnîtu, fille de [Nabû-šum-ušur], descendant de Ahiya'îtu, est à la charge de Ahušunu, fils de Nabû-mušetiq-šeti, descendant de Nanâhu. [Par] mois, sur une mine, 1 sicle d'argent blanc croîtra à intérêt à [sa] charge. Non compris la créance antérieure [...] sur laquelle Šaharratu, [servante de A]hūšunu est en gage auprès de [Turinnîtu]. [Jusqu'à ce que] Turinnîtu ait été payée de [l'argent] avec ses arriérés et de son intérêt, Šaharratu sera en gage auprès de Turinnîtu, elle servira Turinnîtu.  
Témoins, date (509 av. J.-C.)

- 39 Si la consultation de documents anciens est habituelle, la construction de données nouvelles à partir de ces derniers est beaucoup plus rare, mais quelques exemples existent. Un texte de Borsippa propose ainsi une liste de récipients remplis de bière offerts à des divinités du temple en diverses occasions, entre le douzième mois de l'an 35 de Darius et la fin du septième mois de l'année suivante<sup>85</sup>. S'il est difficile de savoir pourquoi ce texte a été rédigé, il a nécessité la consultation des tablettes produites au moment de chaque livraison de bière, selon un processus bien connu dans les administrations des temples. Bēl-rēmāni, à Sippar, conservait dans ses archives le document BM 42374+ qui liste, de l'an 14 de Darius à l'an 19, des livraisons de dattes, dont certaines étaient payées au temple en tant que dîme<sup>86</sup>. Quelques textes de Borsippa rappellent la procédure détaillée plus haut à propos des temples<sup>87</sup>. Des memoranda rédigés à la première personne récapitulent différentes rentrées d'argent. D'autres textes rassemblent, comme dans les archives des temples, plusieurs transactions séparées dans le temps. Il s'agit systématiquement d'argent versé à des personnages dont les noms sont notés, pour l'achat de divers produits dont la nature, nourriture, vêtements ou chaussures est parfois précisée. Certains textes ne concernent que quelques transactions, mais d'autres sont plus longs, et certains, comme le document ci-dessous, sont précédés d'un en-tête explicitant leur contenu :

**BM 82781<sup>88</sup> :**

Dépenses d'Iddin-Nabû, de la famille Hunzu, (payées avec l'argent) du billet à ordre d'un montant de 13 sicles d'argent blanc et 9 sicles d'argent *ginnu* :

3 sicles d'argent blanc, au mois d'*abu*, 24<sup>ème</sup> année

¾ de sicles d'argent blanc, pour 3 récipients-*nēsepu*, 25<sup>ème</sup> année

1 sicle d'argent blanc, pour une mine un sicle d'orge ½ sicle d'argent blanc à Babylone, 25<sup>ème</sup> année

½ sicle d'argent blanc, pour 5 sicles d'orge au mois de *nisan*, 25<sup>ème</sup> année inclus l'argent qui est inscrit sur la tablette de bois et sur le reçu, 11<sup>ème</sup> jour du mois d'*abu*, 29<sup>ème</sup> année.

Total des comptes : 9 sicles ¾ (d'argent)

- 40 Mêmes s'ils sont rares, de tels textes témoignent de l'existence, dans les familles privées ou du moins dans certaines d'entre elles, de comptes semblables à ceux tenus par les administrateurs des temples. Le texte cité ci-dessus rassemble des dépenses étalées sur deux ans, ce qui signifie qu'il a été établi après consultation de documents antérieurs, consignait les transactions individuelles. On y retrouve jusqu'à l'utilisation de registres de bois, qui semblent, comme dans les temples, servir aux comptes récapitulatifs. Comme dans les temples, ces comptes sont souvent incomplets, les quantités de produits achetés n'étant spécifiées que dans certains cas : les auteurs s'intéressent à la quantité d'argent dépensée, plus qu'à la justification des dépenses. Comme dans les temples enfin, bien qu'à une échelle plus restreinte, c'est visiblement l'origine de l'argent qui compte, justifiant de rassembler sur un même document les différentes dépenses réalisées avec l'argent

correspondant à un même billet à ordre. Il ne s'agit pas d'établir des comptes permettant de savoir combien le possesseur des archives dépense pour acquérir tel ou tel produit, mais comment est dépensé l'argent provenant d'une même origine. Si les procédés et les buts de la comptabilité privée s'approchent de ceux de la comptabilité des sanctuaires, les compétences des personnes qui la pratiquent ne diffèrent guère non plus. Une étude portant sur une grande famille de Borsippa<sup>89</sup> montre que les rédacteurs des documents semblent bien manier les chiffres. Ils sont notamment familiers des capacités de mesure qui servent à définir les quantités de produits agricoles que devront livrer les fermiers travaillant sur leurs terres. Les chefs de famille ont, comme les administrateurs des temples, la capacité de tenir des comptes, mais ne cherchent pas à en tirer autre chose que les moyens de contrôler à quoi sont affectés les fonds de même origine. Enfin, d'une manière qui peut paraître surprenante au lecteur moderne, les familles de « rentiers » et celles d'« entrepreneurs » ne se distinguent guère les unes des autres dans leurs modes d'archivage et la tenue de leur comptabilité. Même si la prudence reste de mise, les données étant peu nombreuses et les archives incomplètement publiées, la nature des textes appartenant aux deux types de familles ne semble guère différer, et les « entrepreneurs » ne se montrent pas plus soucieux que les autres de se donner les moyens d'une forme de planification économique.

- 41 La comparaison entre textes institutionnels et privés fait donc apparaître à la fois des parallèles et des différences entre les modes d'archivages et de comptabilité pratiqués dans les deux secteurs. Les raisons mêmes de la constitution des archives diffèrent. La finalité des archives privées est avant tout légale : il s'agit de prouver la propriété d'une famille sur une terre, de conserver une reconnaissance de dettes ou un contrat de mariage. La comptabilité proprement dite est rare, les archives familiales étant surtout une accumulation de textes légaux. Quelques textes cependant témoignent de la volonté, dans certaines familles au moins, de traiter des données quotidiennes pour établir des bilans couvrant une période de temps plus ou moins longue. Le petit nombre de textes impose de rester très prudent, mais il semble que cette comptabilité privée suive les mêmes procédures que celles respectées dans les temples, et repose notamment sur l'utilisation de registres de bois. Mais dans les temples comme dans les familles, l'archivage et la comptabilité ne sont guère destinés à dégager une vue d'ensemble des activités économiques. Elles ont surtout une finalité de contrôle, beaucoup plus accentuée dans les temples, dont les administrateurs gèrent des activités plus larges et variées que les chefs de familles privées.
- 42 Établir le degré d'efficacité de cette comptabilité dépend des objectifs assignés. Les fonctions de surveillance sont remplies de manière partielle, puisque seuls certains domaines, et seulement les activités les plus proches, sont réellement contrôlés. Les fonctions de prévision sont beaucoup plus aléatoires, conduisant les administrateurs à dresser des contrats qui reposent sur des hypothèses simplificatrices et irréalistes. Dans le cadre privé, les prévisions sont, elles aussi, limitées. Les chefs de familles parvenaient, il est vrai, à établir une vision générale de leurs activités et de la rentabilité de leurs investissements. Le cas de Borsippa est, à ce titre, exemplaire. Elles montrent le souci relativement systématique des familles de notables de transformer les terres arables en palmeraies, plus rentables. Ils disposent donc bel et bien d'informations leur permettant de juger de la pertinence de certains investissements. Mais ces informations ne font pas l'objet d'une élaboration volontaire et systématique. Elles se révèlent, d'ailleurs, dans certains cas, bien incomplètes, conduisant certains hommes d'affaires à conclure avec les

sanctuaires des contrats irréalistes. Les conséquences peuvent alors être fort lourdes lorsque des erreurs d'appréciation les conduisent à accepter des charges trop lourdes et à s'endetter auprès des sanctuaires.

- 43 L'étude croisée des modalités d'archivage et de comptabilité dans les sanctuaires et les familles privées néo-babyloniennes conduit donc à des conclusions en demi-teinte. Si l'effort d'archivage est intense, il ne soutient guère une comptabilité élaborée : l'objectif principal est, dans les temples, le contrôle des différents interlocuteurs, dans les familles privées la justification de leurs titres de propriété. Les décisions d'investissement se font sur d'autres bases, plus intuitives et plus aléatoires. L'étude systématique de la comptabilité privée reste à faire, et les documents rares, mais il ne semble pas y avoir, sur ce point, de différence significative entre les familles de « rentiers » et celles d'« entrepreneurs » : si les secondes prennent plus de risques économiques, elles ne cherchent pas plus que les premières à élaborer des documents comptables leur permettant d'orienter leurs activités. Ces personnages appartiennent tous peu ou prou au même milieu, ont été formés de manière semblable, s'imitent peut-être les uns les autres, et ne mettent en tous cas guère en pratique des savoirs ou des techniques comptables différentes.

## NOTES

1. Pour un premier contact avec la civilisation mésopotamienne, voir Francis Joannès (éd), *Dictionnaire de la civilisation mésopotamienne*, Paris, 2001 ; Pierre Bordreuil, Françoise Briquel-Chatonnet, Cécile Michel (éds), *Les débuts de l'histoire. Le Proche-Orient, de l'invention de l'écriture à la naissance du monothéisme*, Paris, 2008.
2. Sur l'invention de l'écriture en Mésopotamie et le rôle qu'y joue la comptabilité, voir Robert K. Englund, « Accounting in proto-cuneiform », dans K. Radner et E. Robson (éds), *The Oxford Handbook of cuneiform culture*, Oxford 2011, p. 32-50.
3. Pour une présentation générale de l'écriture cunéiforme, voir Brigitte Lion et Cécile Michel (dir.), *Les écritures cunéiformes et leur déchiffrement*, Paris, 2008.
4. Sur l'écriture des nombres en cunéiforme, Jöran Friberg, « Mathematik », *Reallexikon der Assyriologie* 7, 1990, p. 533-537 ; Grégory Chambon, « Le nombre et la mesure au Proche-Orient ancien », dans J.-M. Durand et A. Jacquet (éds), *Centre et Périphérie. Approches nouvelles des Orientalistes, Cahiers de l'institut du Proche-Orient ancien au Collège de France*, Paris, 2009, p. 47-56 ; Grégory Chambon, « Numeracy and Metrology », dans K. Radner et E. Robson (éds), *The Oxford Handbook of cuneiform culture*, Oxford 2011, p. 51-67.
5. Les tablettes se chiffrent, pour cette période, en dizaines de milliers. Une récapitulation récente s'appuie sur plus de 20 000 d'entre elles, publiées ou non : Michael Jursa, *Neo-babylonian Legal and Administrative Documents, Typology, Contents and Archives*, Guides to the Mesopotamian Textual Record, 1, Münster, 2005. Pour une première présentation de la Mésopotamie du premier millénaire, voir Francis Joannès, *La Mésopotamie au I<sup>er</sup> millénaire av. J.-C.*, Paris, 2002.

6. En 2010 Michael Jursa marque une étape importante dans la connaissance de l'économie néo-babylonienne en proposant la première synthèse portant sur le sujet, appuyée sur des milliers de textes : Michael Jursa, *Aspects of the economic history of Babylonia in the first Millennium BC : economic geography, economic mentalities, agriculture, the use of money and the problem of economic growth*, *Alter Orient und Altes Testament*, band 377, Ugarit-Verlag, Münster, 2010. Cette synthèse a été permise et précédée par de nombreux ouvrages, qui ont soit proposé une étude par archives, soit des études thématiques. Pour les études par archives, voir Matthew W. Stolper, *Entrepreneurs and Empire. The Murašu Archive, the Murašu Firm, and Persian Rule in Babylonia*, Istanbul, 1985 ; Francis Joannès, *Textes économiques de la Babylonie récente*, Paris, 1982 ; Francis Joannès, *Archives de Borsippa. La famille Ea-ilûta-bâni. Étude d'un lot d'archives familiales en Babylonie du VIII<sup>e</sup> au Ve siècle av. J.-C.* Genève, 1989 ; Cornelia Wunsch, *Die Urkunden des babylonischen Geschäftsmannes Iddin-Marduk. Zum Handel mit Naturalien im 6. Jahrhundert v. Chr.*, Groningen, 1993 ; John MacGinnis, *Letter Orders from Sippar and the Administration of the Ebabbara in the Late-Babylonian Period*, Poznań, 1995 ; Michael Jursa, *Das Archiv des Bēl-Rēmāni*, PIHANS 86, Istanbul, 1999 ; A. C. V. M. Bongenaar, « Private Archives in Neo-Babylonian Sippar », dans A. C. V. M. Bongenaar (éd.), *Interdependency of Institutions and Private Entrepreneurs (MOS Studies 2). Proceedings of the Second MOS Symposium (Leiden 1998)*, PIHANS 87, Istanbul, 2000, p. 73-94 ; Rocio Da Riva, *Der Ebabbar-Tempel von Sippar in frühneubabylonischer Zeit (640-580 v. Chr.)*, AOAT 291, Münster, 2002 ; Heather Baker, *The Archive of the Nappāhu Family*, AfO Beih. 30, Vienne, 2004 ; Caroline Waerzeggers, *The Ezida Temple of Borsippa. Priesthood, Cult, Archives*, Leiden 2010. Pour les études thématiques, voir Michael Jursa, *Die Landwirtschaft in Sippar in neubabylonischer Zeit*, AfO Beih 25, Wien, 1995 ; A. C. V. M. Bongenaar, *The Neo-babylonian Ebabbar Temple at Sippar : Its Administration and Its Prosopography*, Istanbul, 1997 ; Govert van Driel, *Elusive Silver. In Search of a Role for a Market in an Agrarian Environment. Aspects of Mesopotamia's Society*, Istanbul, 2002 ; Kristin Kleber, *Tempel und Palast. Die Beziehungen zwischen dem König und dem Eanna-Tempel in spätbabylonischen Uruk*, AOAT 358, Münster, 2008 ; Laetitia Graslin-Thomé, *Les Échanges à longue distance en Mésopotamie au I<sup>er</sup> millénaire av. J.-C., une approche économique*, Paris, 2009.

7. Jursa 2010, *op. cit.* note 6.

8. Sur l'introduction de la monnaie frappée en Babylonie, voir en dernier lieu Laetitia Graslin-Thomé et Julien Monerie, « Compter, peser, diviser : L'introduction du monnayage en Babylonie (VI<sup>e</sup> – III<sup>e</sup> s. av. J.-C.) », dans B. Formoso et P. Pion (éds), *Monnaie antique, monnaie moderne, monnaies d'ailleurs ... Métissages et hybridations*, actes du colloque de Nanterre juin 2011, 2012, p. 55-65.

9. Jursa 2010, *op. cit.* note 6.

10. Jursa 2010, *op. cit.* note 6, p. 282-294.

11. Laetitia Graslin, « La Nature des échanges entre villes et campagnes dans l'Antiquité : une approche économique », *Bulletin de l'association Guillaume Budé*, 2002, p. 324-351.

12. Jursa 2010 *op. cit.* note 6. La continuité est réelle : beaucoup de fonds d'archives privées datant de l'époque néo-babylonienne perdurent à l'époque perse. Ce n'est que sous le règne de Xerxès que, suite à des révoltes, le pouvoir perse entreprend de renouveler les élites locales. De nombreuses archives privées s'éteignent à ce moment : Caroline Waerzeggers, « The Babylonian Revolts against Xerxes and the 'End of the Archives' », *AfO* 50, 2003-2004, p. 150-1173.

13. Pour une présentation synthétique de la documentation disponible, voir Jursa 2005, *op. cit.* note 5.

14. Voir, déjà, François Thureau-Dangin, *Textes mathématiques babyloniens*, Paris, 1938, et plus récemment Eleanor Robson, *Mathematics in Ancient Iraq. A social History*, Princeton and Oxford, 2008.

15. Govert van Driel, « The Eanna Archive », *BiOr* 55, 1998, p. 59-79 ; Michael Jursa, « Accounting in Neo-Babylonian Institutional Archives : Structures, Usage, Implications », dans M. Hudson et C. Wunsch (éds), *Creating Economic Order. Record-keeping, Standardization, and the Development of Accounting in the Ancient Near East*, Bethesda, 145-198, 2004.
16. L'importance de l'autoconsommation dans l'économie mésopotamienne est débattue. Elle a pu être jugée majoritaire pour le second millénaire (voir Johannes Renger, « On Economic Structures in Ancient Mesopotamia », *Orientalia*, 63, 1994, p. 157-208) et reste importante au premier (Laetitia Graslin-Thomé 2009, *op. cit.* note 6, p. 132-133).
17. Le débat sur l'importance de l'utilisation de l'araméen dans l'administration n'est pas refermé. L'opinion la plus répandue est que l'araméen supprime définitivement l'akkadien vers le milieu du premier millénaire : Joannès 2001, *op. cit.* note 1, p. 568, et Philippe Clancier, *Les bibliothèques en Babylonie dans la deuxième moitié du I<sup>er</sup> millénaire av. J.-C.*, AOAT 363, 2009, p. 243-247. Mais le moment où l'akkadien cesse définitivement d'être utilisé continue d'être débattu. Voir par exemple Michael Jursa, « Cuneiform writing in neo-babylonian temple communities », dans K. Radner et Eleanor Robson (éds), *The Oxford Handbook of cuneiform culture*, Oxford 2011, p. 193 et Johannes Hackl, « Language Death and Dying Reconsidered : the Role of Late Babylonian as a Vernacular Language. Version 01 » *Imperium and Officium Working Papers (IOWP)*, 8 July 2011, <http://iowp.univie.ac.at/node/206>, consulté le 4/09/2012.
18. Jursa 2004, *op. cit.* note 15, p. 158-159.
19. Quelques tablettes d'argile rédigées en araméen ont été retrouvées, mais il y a tout lieu de penser qu'elles sont très minoritaires par rapport aux documents produits.
20. Voir, par exemple, l'article de Cécile Michel dans ce même numéro.
21. Graslin-Thomé 2009, *op. cit.* note 6, p. 26.
22. Sur les archives mortes, van Driel 1998, *op. cit.* note 15, Jursa 1999, *op. cit.* note 6, p. 8, Bongenaar 2000, *op. cit.* note 6, p. 73, Jursa 2004, *op. cit.* note 15, p. 163-168, Graslin-Thomé 2009, *op. cit.* note 6, p. 33 ; voir aussi Heather Baker, « Record-Keeping Practices as Revealed by the Neo-Babylonian Private Archival Documents », dans M. Brosius (éd.), *Ancient Archives and Archival Traditions. Concepts of Record-Keeping in the Ancient World*, Oxford, 2003, p. 241-263.
23. John MacGinnis, « The use of writing boards in the neo-babylonian temple », *Iraq* 2002, p. 217-236 ; Jursa 2004, *op. cit.* note 15, p. 170-178.
24. Jursa 2005, *op. cit.* note 5, p. 1. Il existe plusieurs niveaux de publication. Certaines tablettes sont publiées sous forme de copies cunéiformes, elles sont alors souvent regroupées selon les musées auxquelles elles appartiennent. D'autres, transcrites et traduites, sont rassemblées dans des dossiers géographiques - Joannès 1989 & Waerzeggers 2010 - ou thématiques - Graslin-Thomé 2009, *op. cit.* note 6.
25. Le rythme de publication des archives néo-babyloniennes s'est accéléré ces dernières années, mais beaucoup de travail reste à faire.
26. Les archives palatiales n'ont pour l'essentiel pas été retrouvées. Seul est connu un petit groupe de texte provenant du palais de Nabuchodonosor, principalement des listes de rations versées à des personnels du palais. Mais les textes restent inédits. Jursa 2005, *op. cit.* note 5, p. 60.
27. Ce système des prébendes est très ancien en Mésopotamie. Des individus s'engagent à effectuer certains services au bénéfice du temple ou à lui fournir certains biens. Ils reçoivent, en contrepartie, un revenu, en nature ou en argent. Pour une étude diachronique des prébendes mésopotamiennes, voir van Driel 2002, *op. cit.* note 6 ; pour une présentation des prébendes à l'époque néo-babylonienne Joannès 2002, *op. cit.* note 5, p. 134.
28. Le présent numéro témoigne de la grande variété de la comptabilité antique. Son étude a souvent été liée à la question de la définition de la rationalité des acteurs, comme par Dominic Rathbone, *Economic Rationalism and Rural Society in Third-Century A. D. Egypt. The Heroninos Archive*

and the Appianus Estate, Cambridge, 1991, ou Jean Andreau et Jérôme Maucourant, « À propos de la "rationalité économique" dans l'Antiquité gréco-romaine. Une interprétation des thèses de D. Rathbone [1991] », *topoi* 9/1, 1999, p. 47-102.

29. Gérard Minaud, *La comptabilité à Rome. Essai d'histoire économique sur la pensée comptable commerciale et privée dans le monde romain antique*, Lausanne, 2005, p. 24.

30. John N. Postgate, « System and Style in three Near Eastern Bureaucraties », S. Voutsaki et J. Killen (éds), *Economy and Politics in the Mycenaean Palace States. Proceedings of a Conference Held on 1-3 July 1999 in the Faculty of Classics, Cambridge*, Cambridge Philological Society Supplementary Volume 27, Cambridge, 2001, p. 181-194. Les ouvrages plus anciens ne s'intéressent guère au sujet. C'est le cas, par exemple, de l'ouvrage de Nissen et alii, malgré son titre prometteur : Hans J. Nissen, Peter Damerov & Robert K. Englund, *Archaic Book-keeping. Writing and Techniques of Economic Administration in the Ancient Near East*, University of Chicago Press, 1994.

31. Maria Brosius (éd.), *Ancient Archives and Archival Traditions. Concepts of Record-Keeping in the Ancient World*, Oxford, 2003 ; Michael Hudson et Cornelia Wunsch (éds), *Creating Economic Order. Record-keeping, Standardization and the Development of Accounting in the Ancient Near East*, Bethesda, 2004.

32. Voir notamment Hudson et Wunsch 2004, *op. cit.* note 31.

33. Ronald Sack, « Some Notes on Bookkeeping in Eanna », M. A. Powell et R. H. Sack (éds), *Studies in Honor of Tom B. Jones*, AOAT 203, Neukirchen, 1979, p. 111-118 ; Govert van Driel, « Neo-babylonian Sheep and Goats », *Bulletin of Sumerian Agriculture* 7, 1993, p. 219-258 ; Govert van Driel, K. R. Nemet-Nejat, « Bookkeeping Practices for an Institutional Herd at Eanna », *JCS* 46, 1994, p. 47-58 ; Stefan Zawadzki, « Bookkeeping Practices at the Eanna Temple in Uruk in the Light of the text NBC 4897 », *JCS* 55, 2003, p. 99-123.

34. Voir également, plus succinctement, Jursa 2011, *op. cit.* note 17.

35. Jursa 2005, *op. cit.* note 5, p. 116-17.

36. Jursa 1995, *op. cit.* note 6.

37. Waerzeggers 2003/2004, *op. cit.* note 12.

38. Sur l'Ebabbar, Jursa 1995 et Jursa 2010, *op. cit.* note 6.

39. On trouve ainsi beaucoup plus de contrats dans les archives de l'Eanna que dans celles de l'Ebabbar. Jursa 2005, *op. cit.* note 5, p. 59 et Jursa 2010, *op. cit.* note 6, p. 11

40. Joannes 2002, *op. cit.* note 5, p. 115.

41. Da Riva 2002, *op. cit.* note 6, p. 19-32, Jursa 2004, *op. cit.* note 15, p. 150-155, Jursa 2005, *op. cit.* note 5, p. 59.

42. Jursa 2011, *op. cit.* note 17.

43. Graslin-Thomé 2009, *op. cit.* note 6, p. 38-52 59.

44. Nous suivons ici très largement Jursa 2004, *op. cit.* note 15.

45. Le sens dans lequel se fait le mouvement des biens, entrée ou sortie, est déterminé par un verbe, qui a fait l'objet d'un contre-sens dans les premières publications : Erlend Gehlken, « Mahāru in spB Wirtschaftstexten », *NABU* 2004/74 ; Jursa 2005, *op. cit.* note 5, p. 46-47.

46. Jursa 2004, *op. cit.* note 15, p. 151.

47. MacGinnis 1995, *op. cit.* note 6.

48. Graslin-Thomé 2009, *op. cit.* note 6, p. 38-42.

49. Francis Joannès, « Structures et opérations commerciales en Babylonie », J. G. Dercksen (éd.), *Trade and Finance in ancient Mesopotamia, proceedings of the first MOS symposium, Leiden 1997*, MOS studies 1, Leiden, 1997, p. 175-194.

50. Graslin-Thomé 2009, *op. cit.* note 6, p. 40.



51. Graslin-Thomé 2009, *op. cit.* note 6, p. 38-39.
52. On dispose de plusieurs textes de ce type, consignants les entrées d'or ainsi que les noms des différents fournisseurs. Graslin-Thomé 2009, *op. cit.* note 6, p. 52-55.
53. Joannès 1982, *op. cit.* note 6, p. 238-239.
54. Jursa 2010, *op. cit.* note 6, p. 690-691.
55. Initialement publiée par R. Sack 1979 (*op. cit.* note 33). Une nouvelle traduction en est présentée par van Driel et Nemet-Nejat 1994 (*op. cit.* note 33). Voir également Govert Van Driel, « Neo-Babylonian Agriculture » *Bulletin of Sumerian Agriculture*, V, 1990, p. 219-266 et Zawadski 2003, *op. cit.* note 33.
56. Da Riva 2002, *op. cit.* note 6, p. 33 et suivantes.
57. Jursa 2004, *op. cit.* note 15, p. 170-178.
58. MacGinnis 2002, *op. cit.* note 23.
59. MacGinnis 1995, *op. cit.* note 6, n°40 & MacGinnis 2002, *op. cit.* note 23, p. 231, texte 8.
60. Jursa 2004, *op. cit.* note 15, 174.
61. Jursa 2004, *op. cit.* note 15, p. 172-176.
62. Le niveau mathématique des tablettes scolaires d'époque néo-babyloniennes semble inférieur à celui dont atteste des tablettes antérieures ou postérieures. Il est difficile cependant de savoir si cela témoigne d'un relâchement dans l'apprentissage des mathématiques pratiqué dans les écoles de scribes à cette époque, ou du fait que l'enseignement se faisait sur d'autres supports : Robson 2008, *op. cit.* note 14, p. 212.
63. Textes rassemblés par Joannès 1982, *op. cit.* note 6, p. 236-242.
64. Comme dans le texte TBER 68-69 cité plus haut.
65. Jursa 2004, *op. cit.* note 15. Les coûts de transports représentent de 8 à 20 % de la valeur totale du chargement. Jursa 2010, *op. cit.* note 6, p. 140-152.
66. Denise Cocquerillat, *Palmeraies et cultures de l'Eanna d'Uruk*, Berlin, 1968.
67. Jursa 2004, *op. cit.* note 15.
68. Jursa 1995 102-106, Jursa 2004, *op. cit.* note 15, p. 184.
69. BRM 1 101. Jursa 1995, *op. cit.* note 15, p. 104.
70. Cocquerillat 1968, *op. cit.* note 66.
71. CT 22 170, citée par MacGinnis 2002, *op. cit.* note 23, p. 219.
72. Certaines d'entre elles sont, comme les archives de temple, des archives mortes. D'autres sont laissées inactives dans l'Antiquité, mais conservées pour consultation éventuelle : Jursa 1999, p. 8 (*op. cit.* note 6) ; Cornelia Wunsch, *Das Egibi-Archiv, I. Die Felder und Gärten*, Groningen 2000, p. 10-11. Pour une présentation systématique, voir Jursa 2005, *op. cit.* note 5.
73. Baker 2003, *op. cit.* note 22.
74. Joannès 2002, *op. cit.* note 5, p. 105-106 & Jursa 2005, *op. cit.* note 5, p. 57.
75. Sur les prébendes, voir plus haut note 27. Pour des archives de familles titulaires de prébendes voir : pour Uruk, Karlheinz Kessler, *urkunden aus Privathäusern, Ausgrabungen in Uruk-Warka*, Endberichte 8, Mayence, 1991 ; pour Sippar, Jursa 1995, *op. cit.* note 6 et Bongenaar 1997, *op. cit.* note 6 ; pour Borsippa, Joannès 1989, *op. cit.* note 6, et Waerzeggers 2010, *op. cit.* note 6.
76. Joannès 1989, *op. cit.* note 6, p. 108.
77. La liste en est dressée par Jursa 2005, *op. cit.* note 5.
78. Baker 2004, *op. cit.* note 6.
79. Joannès 1989, *op. cit.* note 6.
80. Wunsch 1993, *op. cit.* note 6 pour les archives d'Iddin-Marduk ; Wunsch 2000, *op. cit.* note 72 pour le début de la publication du reste des archives ; Cornelia Wunsch, « The Egibi Family », G. Leick (éd.), *The Babylonian World*, New-York and London 2007, p. 236-250 pour une présentation des activités de cette famille.

81. Wunsch 1993, *op. cit.* note 6, Graslin 2002, *op. cit.* note 11.  
 82. Wunsch 1993, *op. cit.* note 6, texte 245, p. 203.  
 83. Voir cependant Baker 2003, *op. cit.* note 6.  
 84. Joannès 1989, *op. cit.* note 6, p. 62.  
 85. BM 109870, Waerzeggers 2010, p. 686-687 (*op. cit.* note 6). Deux textes similaires, concernant également de la bière, ont été retrouvés. Waerzeggers 2010, p. 687 (*op. cit.* note 6).  
 86. Jursa 1999, p. 167 (*op. cit.* note 6).  
 87. Jursa 2010, *op. cit.* note 6, p. 633-641.  
 88. Jursa 2010, *op. cit.* note 6, p. 636.  
 89. Robson 2008, *op. cit.* note 14.
- 

## ABSTRACTS

Thousands of babylonian tablets dating from VI<sup>th</sup> century BC give an unique opportunity to investigate the accounting and bookkeeping procedures in both private and institutional sectors. Thanks to these archives, it is possible to compare the accounting practices of different kinds of economic actors within a society. One can then ask the question of the aim of this accounting : is it only a way to keep track of movement of commodities, or is this bookkeeping a tool for future arbitrations ? To what extent does the description of ancient babylonian bookkeeping procedures shed light on economic mentalities, and their differences among economic agents ?

Les milliers de tablettes datant du VI<sup>e</sup> siècle et provenant de Babylonie permettent d'apprécier les techniques de comptabilité et d'archivage pratiquées dans différentes parties de la population : on y trouve tout à la fois des documents relevant de l'administration des temples, des fonds d'archives familiaux ou des documents appartenant à des hommes d'affaires. Il devient alors possible de comparer les pratiques administratives et comptables de différents types d'agents économiques à l'intérieur d'une même société. Se pose alors la question des buts de cet archivage. S'agit-il uniquement pour les acteurs économiques de conserver une trace de leurs activités, ou de construire des données permettant de pratiquer des arbitrages avisés entre différents investissements possibles ? Dans quelle mesure les différentes formes d'archivage et de comptabilité pratiquées dans les différents groupes ayant livré des archives nous éclairent-elles sur les différences de mentalités économiques qui prévalaient dans ces différents milieux ?

Los miles de tablillas del siglo VI a.C. que proceden de Babilonia permiten examinar las técnicas de contabilidad y de archivo en uso en distintos grupos de la población: se componen a la vez de documentos relativos a la administración de templos, de fondos de archivos familiares y de documentos pertenecientes a hombres de negocios. Así, resulta posible comparar las prácticas administrativas y contables de diversos tipos de agentes económicos en una misma sociedad. Esto plantea el problema de los objetivos del uso de archivos. ¿Se trata solamente, para los actores económicos, de conservar huellas de su actividad, o se buscan construir datos que permitan arbitrar entre diversas inversiones posibles? ¿En qué medida los usos diversos del archivo y la contabilidad practicados en los grupos diversos que dejaron archivos nos informan sobre las diferentes mentalidades económicas que prevalecían en medios sociales diversos?

## INDEX

**Mots-clés:** Mésopotamie, Babylonie, temples, familles, entreprises, cunéiforme

**Keywords:** Mesopotamia, Babylonia, families, enterprises, cuneiform

**Palabras claves:** Babilonia, templos, familias, empresas

## AUTHOR

LAETITIA GRASLIN-THOMÉ

Université de Lorraine, HISCANT-MA (EA 1132)

laetitia.graslin@univ-nancy2.fr